



## Regroupement familial et l'avis favorable

Par **YANISS16**, le **09/09/2013** à **19:38**

Bonjour,  
mon mari a eu un accident de travail en 2006(pourcentage d'handicape est 83%) et depuis il a une rente de 1040 euros par mois (1040 euros est inferieur au smic).il a déposé notre dossier de regroupement familial avec cette rente.ma question est la suivante :est ce qu'on peut avoir une réponse favorable avec cette rente ?s'il vous plait répondez moi, je suis très inquiète et je trouve pas la réponse,sachant qu'on est des algeriens.  
Je vous remercie d'avance

Par **youris**, le **09/09/2013** à **19:50**

bsr,  
pour obtenir le regroupement familial il faut que le demandeur dispose de ressources stables et suffisantes pour assurer l'accueil de sa famille dans de bonnes conditions en France.  
ce montant varie selon la taille de la famille.  
pour 2 à 3 personnes il faut une moyenne sur les 12 derniers mois précédant la demande du SMIC net mensuel.  
il faut également disposer d'un logement adapté à la taille de la famille.  
vous pouvez consulter ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>  
donc à mon avis la rente sera insuffisante.  
cdt

Par **YANISS16**, le **09/09/2013** à **19:54**

je vous remercie youris

Par **farah wichester**, le **11/09/2013** à **16:20**

je suis algérienne née en 1964 de père algérien de nationalité française acquise dernièrement.j ai célébré mon mariage en France en 1989 a la mairie de Toulouse bref j ai un livret français dont lequel sont inscrit mes 03 enfants nés en Algérie.je voudrais savoir si j ai le

droit d avoir la nationalité française avec mes enfants ages de14-16-18ans.

avec tous mes remerciements